

Le livret du chantre animateur Colloque du samedi 10 octobre 2015

Depuis un certain nombre d'années, la musique liturgique du diocèse de Nanterre propose des formations destinées à ceux qui conduisent le chant de l'assemblée au cours des messes.

À travers un travail personnel et en équipe, de formation et de mises en pratique, cet approfondissement de la mission de l'animateur, destiné à être transmis à tous ceux qui ont la même mission dans notre diocèse, nous a donné l'envie d'écrire "ce que l'on ne trouve pas ailleurs", c'est-à-dire un livret, fondé sur la réflexion et l'acquis de l'équipe et qui puisse soutenir la mission des chantres-animateurs.

Le projet d'écriture de ce livret a été soumis à Mgr Daucourt qui l'a encouragé, et c'est Mgr Aupetit qui en a hérité et l'a préfacé.

Et une équipe de 4 personnes a travaillé pendant plus de deux ans sur son écriture. Il s'agit d'Olivier Groleau, Loïc de Lacombe, Christophe Villemain et moi-même. Je les remercie vivement pour tout le travail effectué, le temps donné dans nos nombreuses réunions de travail !

Bien sûr on s'aperçoit ensuite que tel ou tel passage mériterait d'être approfondi, que tel thème manque. Cela donnera sans doute l'occasion dans les années à venir de travailler à la version 2 !

L'outil sur lequel nous avons travaillé, ce livret du chantre, propose 13 chapitres ou "fiches pratiques" qui vont de "la préparation du chantre" à "chanter avec les enfants" en passant par "le choix de l'ordinaire" et bien d'autres.

Ces fiches sont précédées de 4 chapitres (courts n'en doutez pas !) qui rappellent les fondements de la mission du chantre-animateur.

Comme il est dit dans le mode d'emploi, il ne s'agit pas de le lire comme un roman, en attendant le dénouement avec impatience !

Mais de l'utiliser pour comprendre mieux la place du chant et de celui qui le conduit et de l'assemblée dans la liturgie, comment le chant est constitutif de notre réponse à Dieu, comment nous pouvons exercer notre responsabilité et comment tout cela ne peut exister sans dialogue.

Je voudrais évoquer ici 5 points qui ont guidé l'équipe de rédaction de ce livret et qui sont essentiels de la mise en œuvre du chant dans la liturgie.

Comprendre la liturgie et le chemin qu'elle nous fait vivre au travers de ses rites

Au numéro 33 de la constitution *Sacrosanctum Concilium*, nous lisons : « *Dans la liturgie, Dieu parle à son peuple, et le peuple répond par le chant et la prière.* »

Puisqu'il s'agit d'une célébration communautaire (la messe ne relève pas de la piété personnelle mais de la louange commune exercée par le peuple de Dieu), l'Église nous propose une manière de faire ensemble. Cette manière de faire, qu'on appelle rituel, s'est construite au cours des siècles, et elle continue d'évoluer, nous l'avons vu avec le concile Vatican II et la première constitution qui a été votée par les Pères du Concile : *Sacrosanctum Concilium*. C'est ce qu'on appelle la Tradition vivante. Comprendre la liturgie dans ses rites, c'est-à-dire dans sa mise en forme, permet de mettre en œuvre et c'est là notre tâche, la réponse du peuple.

Il y a mille manière d'entrer dans "*l'intelligence de la liturgie*" (selon la formule de P. De Clerck). Dans l'ensemble de son déroulement comme dans ses textes et ses rites, la liturgie est porteuse de sens, elle véhicule une intelligence de l'existence humaine, de la foi, de Dieu lui-même.

Mais en même temps, une célébration ne se donne, pas à comprendre par la seule raison.

Action symbolique et rituelle, elle s'adresse à l'être en sa totalité, corps et esprit, et le prend par ses chants comme par la rencontre d'autrui, par la Parole de Dieu qui y retentit.

Quand on se laisse saisir par elle, elle déploie tous ses trésors, et l'on est stupéfait de constater les richesses qu'elle recèle.

"La liturgie est une action à accomplir plus qu'un problème à comprendre" (de Clerck)

L'assemblée célébrante

Je reprends ici un extrait de la charte des chanteurs liturgiques :

« La voix de l'Église est la voix du corps du Christ qui, au long des âges et sous toutes les latitudes continue d'adresser au Père la prière filiale. Parce que la voix de l'assemblée chrétienne incarne la voix du Christ, elle est une réalité sainte qu'il faut vénérer comme telle. Ainsi quelques-uns ne peuvent revendiquer de monopoliser tous les actes de chant car le chant de tous est la forme idéale de la participation communautaire. Ayant désigné l'assemblée comme sujet de la liturgie, le Concile dans la Constitution sur la sainte liturgie au n° 114 demande aux pasteurs de veiller « à ce que, dans n'importe quelle action sacrée qui doit s'accomplir avec chant, toute l'assemblée des fidèles puisse assurer la participation active qui lui revient en propre ».

Le rôle du chantré est donc d'aider l'assemblée à entrer par le chant dans l'action liturgique et le mystère célébré.

Le chant comme une anamnèse

Dans la Bible, le verbe "Souviens-toi" et ses différentes conjugaisons apparaît 169 fois !

Quand le Christ nous dit "vous ferez ceci en mémoire de moi", c'est bien pour nous gardions en mémoire que nous sommes le peuple de Dieu, car l'ennemi de la foi, c'est l'oubli !

Tout ce qui est mis en œuvre dans la liturgie, et le chant en particulier, est outil d'anamnèse, c'est-à-dire que le mystère de Salut que porte et transmet la liturgie dans les gestes de l'Église a lieu "ici et maintenant". Il ne s'agit pas d'une commémoration, mais du mémorial d'une action unique, définitive et accomplie pour la multitude des hommes. La liturgie permet un "ici et maintenant" du mystère pour le croyant de tous les temps. La fonction du chant n'est donc pas dans une simple dimension utilitariste mais dans sa participation au mystère de l'Église.

La responsabilité du chantré-animateur

Saint Paul dit "*La foi vient de ce que l'on entend*" (Rom, 10,14)

Nous chantons, dans la célébration liturgique, non pas d'abord pour exprimer notre foi, mais pour que la foi s'imprime en nous jusqu'à faire partie de nous-mêmes.

Le chant n'est donc pas juste une partition, mais c'est une véritable expérience spirituelle.

Les chants sont un fil rouge des expériences de foi.

La responsabilité pastorale de la personne qui choisit les chants doit donc s'exercer avec pertinence, car d'une certaine manière, elle façonne la foi de la communauté.

Le dialogue

Je reprends le n°33 de la Constitution *Sacrosanctum Concilium* cité plus haut : *« Dans la liturgie, Dieu parle à son peuple, et le peuple répond par le chant et la prière. »*

Et je voudrais aussi vous citer *Dei Verbum* au n° 2 : *« Il a plu à Dieu de se révéler en personne. Dans cette Révélation, le Dieu invisible s'adresse aux hommes en son immense amour ainsi qu'à des amis, il s'entretient avec eux pour les inviter et les admettre à partager sa propre vie. »*

Et au n° 21 : *"Dans les Saints Livres, en effet, le Père qui est aux cieux vient avec tendresse au-devant de ses fils et entre en conversation avec eux "*

Et la liturgie ne cesse de nous manifester que Dieu se révèle toujours et partout, depuis qu'il a voulu engager un dialogue avec l'homme.

Dieu entre en conversation avec nous ! La conversation, le dialogue sont les portes d'entrée de Dieu.

Ce chemin est à prendre aussi dans toutes les occasions de nos vies d'hommes, pour nous éclairer mutuellement, pour avancer.

Conclusion

Quand nous nous retrouvons en réunion d'équipe liturgique ou d'animateurs, est-ce simplement pour faire le planning de l'année, ou choisir le chant-phare de l'Avent ou alors voulons-nous ensemble avancer sur le chemin de la compréhension de notre mission d'animateur liturgique ?

Travailler ensemble à ce que nous donnons à entendre, à chanter, à voir, à comprendre, à éprouver...est une belle mission qui suppose que l'on s'en donne les moyens ; le livret que nous avons conçu pour les chantres-animateurs en est un !